

# L'expérimentation AvenirPro : un levier pour l'insertion professionnelle des élèves de CAP et BacPro

Notes IPP

n° 109

Octobre 2024

Pierre Cahuc  
Jérémy Hervelin  
Arnaud Largy  
Arne Uhendorff

ISSN 1959-0199

[www.ipp.eu](http://www.ipp.eu)

Cette note présente les premiers résultats de l'expérimentation AvenirPro, qui vise à améliorer l'insertion professionnelle des élèves de lycée professionnel en leur offrant la possibilité de bénéficier de l'accompagnement de conseillers de France Travail. En 2021-2022, le dispositif a accompagné 4 381 élèves au sein de 171 lycées. Il se compose de deux phases : une période d'accompagnement collectif en classe, visant à doter les élèves des connaissances nécessaires pour chercher un emploi adapté à leurs aspirations et compétences, et à préparer les entretiens d'embauche ; puis une période d'accompagnement individualisé pendant les cinq mois suivant la fin de l'année scolaire. Son évaluation a été réalisée en sélectionnant aléatoirement les lycées, les classes et les élèves bénéficiant des interventions de France Travail afin de créer un groupe traité et un groupe témoin a priori comparables.

La comparaison de ces deux groupes révèle une amélioration considérable du taux d'emploi et du nombre de jours travaillés des élèves ayant bénéficié d'AvenirPro à un moindre coût pour les finances publiques. Cet impact est concentré sur ceux qui ont le moins de chance d'être en emploi six mois après la fin des études. Toutefois, le dispositif entraîne une diminution du taux d'inscription en études supérieures, dont les causes devront être précisées dans un contexte où une forte proportion d'entre eux les abandonne après la sortie du lycée.

- Le nombre d'élèves qui ont trouvé un emploi en janvier 2023 après avoir suivi le programme AvenirPro en 2022 a augmenté de 16% à 23%, soit une hausse d'environ 45%, avec un niveau de confiance de 89,6%.
- Pour le quart des élèves ayant le plus de difficultés à trouver un emploi, le taux d'emploi a doublé, passant de 10% à 20%.
- Pour ces élèves, le nombre de jours travaillés depuis juillet 2022 de ceux en emploi en janvier 2023 augmente d'environ 200%.
- Le nombre d'élèves inscrits dans des études secondaires ou supérieures a baissé de 22%, passant de 50% à 39% pour l'année scolaire 2022-2023..
- Une expérimentation similaire réalisée avec des conseillers du Groupe Adecco et de sa filiale Humando dans la région Ile de France aboutit à un impact comparable sur l'emploi et les jours travaillés, mais différent pour la poursuite d'études.



L'Institut des politiques publiques (IPP) a été créé par PSE et est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE-École d'Économie de Paris et le Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES). L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

## Contexte

Tandis que le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est d'environ 20% en 2020, celui des jeunes issus de lycées professionnels est, six mois après la fin de l'année scolaire, de 42% pour les CAP et 30% pour les BacPro. Pour les jeunes peu qualifiés, la méconnaissance des entreprises et des perspectives de carrières, le plus souvent accentuée par un manque de réseau de relations, constitue un obstacle majeur à l'accès à l'emploi (Cahuc et Hervein, 2023).

Dans ce contexte, il est bien connu que l'apprentissage, qui constitue une alternative au lycée professionnel (Figure 1), peut constituer un levier efficace pour améliorer les perspectives des jeunes peu qualifiés (Kuczera, 2017). En France, durant les quatre premières années après la fin des études, le taux de chômage des jeunes de niveau CAP-BEP passés par l'apprentissage est 15 points inférieur à celui des jeunes passés par un lycée professionnel sans apprentissage. En Allemagne, en Autriche et en Suisse, les jeunes peu qualifiés accèdent à l'emploi beaucoup plus facilement qu'en France grâce à un système d'apprentissage très développé.

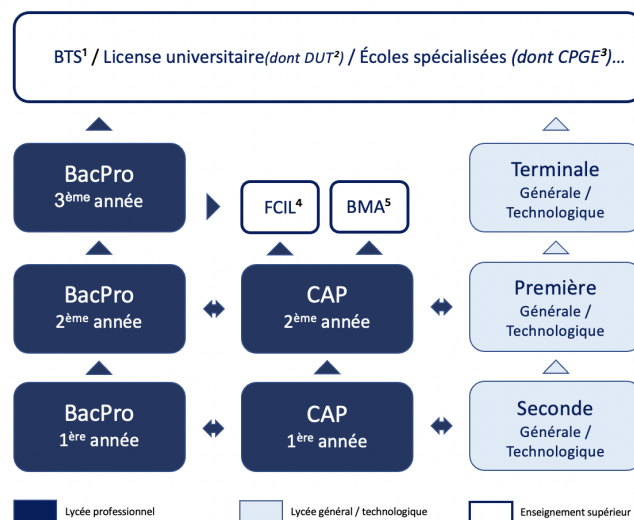
Les raisons de l'impact positif de l'apprentissage sur l'accès à l'emploi des jeunes peu qualifiés sont moins connues. Le maintien des apprentis dans l'entreprise où ils ont été formés après la fin de leur apprentissage joue un rôle important, en France, comme à l'étranger. Ainsi, un récent testing sur CV réalisé en France montre que les ex-apprentis qui postulent à un emploi n'ont pas plus de chance d'être convoqués à un entretien d'embauche en dehors de l'entreprise où ils ont effectué leur apprentissage que des anciens élèves de lycée professionnel non-apprentis. Le taux d'emploi plus élevé des jeunes apprentis ne semble pas provenir de l'acquisition d'un meilleur savoir-faire valorisable dans n'importe quelle entreprise, mais de la réussite de leur insertion dans leur entreprise de formation (Cahuc et Hervein, 2024).

Ceci suggère qu'une collaboration entre le système éducatif et le service public de l'emploi est susceptible d'améliorer l'insertion des élèves de lycée professionnel dans l'emploi. L'enjeu est important dans la mesure où une majorité des jeunes de la voie professionnelle sont en lycée professionnel (67%, comme le montre la Figure 2) et où il est coûteux et difficile de développer l'apprentissage. Cette collaboration, quasi-inexistante dans de nombreux pays de l'OCDE, et notamment en France, est bien développée au Japon et en Allemagne, qui partagent d'importantes caractéristiques communes à cet égard (Ryan, 2001).

Au Japon, où l'apprentissage est très rare, les lycées proposent un accompagnement professionnel à leurs élèves (OCDE, 2017). Le conseil et la formation à la recherche

d'emploi font souvent partie des programmes de l'enseignement secondaire supérieur dès la première année. Au cours de la deuxième année du secondaire, de nombreuses écoles proposent des cours spécifiques de préparation à la carrière pour les étudiants qui n'ont pas l'intention de poursuivre des études supérieures. Pendant la troisième année du secondaire, les candidats à l'entrée sur le marché du travail bénéficient d'un service de placement réglementé à l'école dans lequel les enseignants chargés de l'orientation professionnelle analysent avec les élèves les postes disponibles sur la base des listes fournies par les agences publiques de l'emploi.

Figure 1 – L'enseignement professionnel en France



**Baccalauréat Professionnel** : diplôme de type baccalauréat (niveau 4) obtenu en trois ans. Les élèves titulaires d'un CAP peuvent rejoindre une Première BacPro en passerelle.

**Certificat d'aptitude Professionnelle** : Diplôme de niveau 3 obtenu le plus souvent en deux ans.

<sup>1</sup> **BTS** : Brevet de Technicien Supérieur, diplôme de niveau 5 obtenu généralement en deux ans. Cette voie est le débouché de 83,3% des poursuivants issus de BacPro.

<sup>2</sup> **Licence Universitaire** : diplôme de niveau 6 obtenu en trois ans après le Baccalauréat, préparant à l'entrée en Master. Cette voie est le débouché de 10,9% des poursuivants issus de BacPro (ce chiffre inclut les poursuivants en DUT).

<sup>3</sup> **DUT** : Diplôme universitaire de technologie, de niveau 5, obtenu en deux ans. Cette voie est le débouché de 0,8% des poursuivants issus de BacPro (ce chiffre est inclus dans les poursuivants en Licence Universitaire).

<sup>4</sup> **CPGE** : Classes Préparatoires aux Grandes Écoles, préparant aux concours d'intégration des grandes écoles.

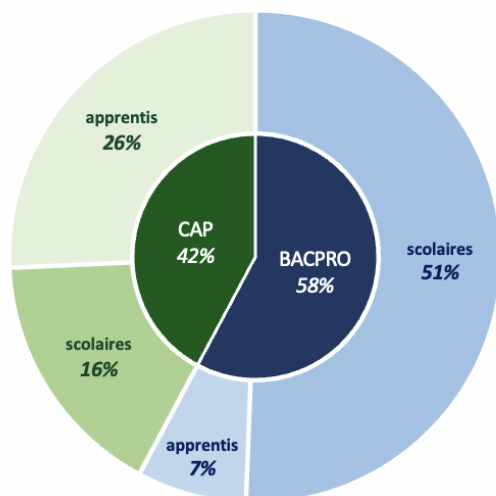
<sup>5</sup> **FCIL** : Formation Complémentaire d'Initiative Locale, qualification spécifique à un domaine professionnel en rapport avec le marché de l'emploi local ou régional. Formation non certifiante obtenue en six mois ou un an et accessible aussi bien aux titulaires d'un CAP que d'un BacPro.

<sup>6</sup> **BMA** : diplôme de niveau 4 accessible aux titulaires d'un CAP (qui l'obtiennent alors ensuite en deux ans) ou aux élèves étant au moins en seconde BacPro.

Le processus de candidature suit un calendrier strict pour promouvoir l'égalité des chances entre les diplômés et pour s'assurer que les jeunes se concentrent sur la fin de leurs études. Les employeurs sont censés coopérer avec les agences publiques d'emploi pour embaucher de futurs diplômés et ne peuvent pas les embaucher avant la fin de leurs études. Le placement des diplômés du secondaire est remarquablement efficace, avec une moyenne de plus de 90%.

En Allemagne, l'Office fédéral de l'emploi organise des parrainages entre des employeurs et des élèves de l'en-

Figure 2 – Répartition des élèves de dernière année de lycée professionnel (2021)



Notes : À la rentrée 2020, 318 793 élèves étaient inscrits en dernière année de CAP et BacPro. Ils peuvent choisir un parcours en apprentissage ou un parcours scolaire. AvenirPro ne concernait que les élèves en parcours scolaire. Dans le même temps, 574 769 élèves étaient scolarisés en Terminale Générale ou Technologique. (DEPP, 2024)

seignement secondaire. Les enseignants visitent généralement des centres avec leurs élèves afin de leur donner des informations sur les métiers et le marché du travail (Saniter, Schnitzlein et Siedler, 2019). Comme au Japon, il existe des interactions importantes entre les écoles et le service public de l'emploi. Par ailleurs, la difficile transition des jeunes de l'enseignement professionnel vers l'emploi dans les pays post-socialistes est également justifiée par un lien rompu entre les écoles et les employeurs (Noelke et Horn, 2014).

## Le dispositif AvenirPro

AvenirPro est un dispositif étendu progressivement dans tout le territoire national par France Travail depuis l'année scolaire 2021/2022. Il comprend deux phases. La première se déroule pendant l'année scolaire et la seconde après la fin de leurs études.

Lors de la phase 1, de janvier à juin, chaque agence de France Travail participant à l'expérimentation positionne un conseiller qui accompagne, à 90% de son temps de travail, une centaine d'élèves répartis dans 4 lycées, dans un rayon proche de l'agence. Une fois la phase 1 terminée, le conseiller accompagne, en phase 2, de juillet à novembre, environ 50 élèves tirés au sort parmi la centaine accompagnée préalablement. Il est alors affecté à l'expérimentation à 50% de son temps de travail.

Le dispositif doit être coordonné avec les objectifs de l'équipe pédagogique et s'inscrire dans le calendrier sco-

laire, au sein du module d'insertion professionnelle (pour les BacPro) ou des temps d'Accompagnement personnalisés ("AP"), pour les CAP. En principe, chaque intervention doit se dérouler en co-animation entre le conseiller France Travail et un membre de l'équipe pédagogique.

Le contenu des interventions de la phase 1 peut varier selon le conseiller et le profil des élèves (diplôme préparé, nombre d'élèves dans la classe, activités déjà effectuées par l'équipe pédagogique en dehors d'AvenirPro, etc.). Son organisation générale est néanmoins commune à l'ensemble des conseillers et s'articule autour des thèmes suivants : améliorer son savoir-être professionnel, mieux connaître le marché du travail, apprendre les techniques de recherches d'emploi, maîtriser les outils digitaux, préparer les entretiens d'embauche, rédiger des CV et des lettres de motivations (voir Encadré 1). En parallèle de ces ateliers collectifs thématiques, le conseiller peut, si l'emploi du temps des lycéens le permet, mettre en place des permanences ou des temps d'entretiens individuels avec les élèves afin de mieux comprendre leurs projets et leur proposer un accompagnement plus adapté.

La phase 2, qui se déroule de juillet à novembre, vise à garder le contact avec les élèves par le biais de relances téléphoniques, d'échanges d'emails ou de SMS, ou encore de rencontres en agence. Les élèves qui en ont besoin peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement individualisé jusqu'à ce qu'une solution leur soit proposée.

## Protocole expérimental

Afin de disposer d'un groupe traité et d'un groupe témoin comparables, les lycées, les classes et les élèves ont été sélectionnés aléatoirement.

Pour évaluer la phase 1, d'accompagnement collectif, de janvier à juin, la sélection des lycées a été réalisée en les classant par ordre croissant du taux d'emploi de leurs élèves n'ayant pas poursuivi leurs études après leur sortie du lycée dans les années passées. Une fois ce classement effectué, un lycée sur deux a été sélectionné pour bénéficier d'AvenirPro au sein de chaque paire de lycée. Ainsi, à chaque lycée du groupe traité correspond un lycée témoin qui ne bénéficie pas d'AvenirPro du fait du tirage au sort. Dans chaque lycée traité, les classes bénéficiant d'AvenirPro ont été sélectionnées selon la même logique. Nous arrivons ainsi à 171 lycées accompagnés avec autant de lycées témoins et 4381 élèves ayant bénéficié d'AvenirPro. Il y a environ 15000 élèves au sein des lycées témoins.

En phase 2, après la fin de l'année scolaire, un élève sur deux a été sélectionné au sein des classes participantes pour bénéficier d'un accompagnement individuel, de juillet à novembre.

La mise en oeuvre de la sélection aléatoire a rencontré des

### Encadré 1 : Les interventions en classe.

Les actions réalisées pendant la période scolaire, de janvier à juin, s'appuient sur l'offre existante de services à destination des demandeurs d'emploi qui doit être déclinée et personnalisée selon les besoins locaux (niveau et secteur d'activité du diplôme préparé, marché local de l'emploi, etc.) et adaptée pour le public lycéen. Les ateliers sont organisés autour de cinq grandes thématiques.

#### Découverte et connaissance du marché du travail

Présentation des services publics, des dispositifs d'accompagnement, des aides financières ou logistiques et d'informations, notamment sur les postes à pourvoir, leur localisation, les perspectives de carrière, les tensions de recrutement, les notions de marchés ouverts et cachés, en mobilisant également les partenaires du territoire.

#### Identifier et valoriser ses compétences

Présentation des attentes des employeurs basée sur le Conseil en Evolution Professionnelle et l'approche par les compétences afin d'apprendre aux lycéens à identifier leurs principaux atouts, leurs compétences (scolaire et personnelles), à valoriser et mettre en avant ces dernières, en évitant l'écueil de l'auto-censure. Les conseillers insistent sur la posture personnelle, l'image (notamment sur Internet) et le savoir-être professionnel de manière générale.

#### Stratégie et techniques de recherche d'emploi

Formation aux techniques de recherche d'offres d'emploi, création du CV, rédaction de lettres de motivation.

#### Entretien d'embauche

Développement de la confiance en soi dans un contexte d'entretien formel et de stress : qu'est-ce qu'un pitch ? Quelles sont les questions posées ? Comment les préparer ? Quelles sont les erreurs à éviter ? Entretien d'embauche sous forme de jeux de rôles.

#### Rencontre et interventions d'employeurs

Mobilisation du réseau de France Travail pour organiser des rencontres avec des employeurs.

difficultés liées aux contraintes des conseillers de France Travail ne pouvant intervenir que dans une aire géographique limitée, mais aussi des lycées dont certains n'ont pas pu participer à l'expérimentation ou n'ont pas pu effectuer la sélection aléatoire des classes. Malgré ces difficultés, les caractéristiques des lycées et des élèves des groupes traités et témoins ne sont pas statistiquement différentes<sup>1</sup>. Ces contraintes opérationnelles n'ont pas permis de réaliser une sélection aléatoire des classes satisfaisante. Ceci contraint à comparer l'ensemble des élèves des lycées traités et témoins, y compris les élèves des lycées traités qui n'ont pas bénéficié d'Avenir-Pro.

L'information sur les élèves provient d'*Inserjeunes*, qui est une base de données administrative. En principe, ceci présente l'intérêt de pouvoir suivre le parcours de tous les jeunes des groupes traités et témoins. Néanmoins, l'information est incomplète sur plusieurs points :

- L'information sur les travailleurs indépendants, notamment l'auto-entrepreneuriat, est manquante, ce qui signifie que les jeunes sous statut de travailleur indépendant sont considérés comme étant sans emploi.
- *Inserjeunes* ne donne des informations sur la situation en emploi que pour les élèves "en emploi" six mois et douze mois après leur sortie du système éducatif, c'est-à-dire uniquement ceux qui disposent d'un contrat de travail pendant au moins une journée au cours de la deuxième semaine du mois de janvier 2023 ou de la première semaine du mois de juillet 2023. D'autres élèves qui auraient par exemple travaillé de juillet à décembre 2022

puis à nouveau à partir de février 2023, ne sont pas mentionnés comme étant en emploi 6 mois après la fin de leur scolarité. Il faut donc ici les considérer comme n'étant ni en études ni en emploi dans la mesure où aucune information n'est disponible à leur sujet.

- La situation d'emploi des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire ou supérieur en début d'année scolaire 2022-2023 n'est pas renseignée dans *Inserjeunes*. Ainsi, les jeunes qui ont abandonné leurs études et qui sont en emploi ne sont pas repérés.

D'autre part, la loi du 5 septembre 2018 dispose que les élèves qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études à la fin de leur dernière année de lycée sont inscrits dans un module d'insertion professionnelle qui les prépare à entrer sur le marché du travail. L'information sur les élèves présent dans ce module, lorsqu'il a été mis en place, n'étant pas disponible, il est impossible de repérer, au sein des lycées témoins, les élèves qui auraient été susceptibles de participer à AvenirPro.

Au total, les contraintes opérationnelles et l'information limitée combinées à un nombre d'élèves traités relativement faible pour la première année d'AvenirPro (4381 en phase 1 et 1925 en phase 2) nous conduisent à pouvoir comparer seulement l'ensemble des élèves des lycées traités, dont environ 75% n'ont pas bénéficié d'AvenirPro, avec l'ensemble des élèves des lycées témoins, dont environ la moitié n'aurait pas été directement intéressés par AvenirPro dans la mesure où ils souhaitaient poursuivre leurs études. La puissance statistique est donc réduite. Cela signifie que des effets qui seraient réels, mais insuff-

1. Ces éléments et les aspects techniques suivants sont présentés dans le rapport d'évaluation : Cahuc et al., 2024a

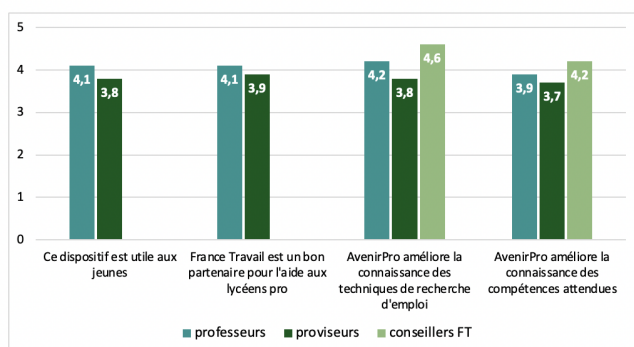
fisamment forts, ne sont pas détectables. L'ajout des données de la deuxième puis de la troisième année d'AvenirPro en 2023 et 2024, qui couvrent environ deux fois plus d'élèves, contribuera à palier cette difficulté.

## Résultats préliminaires

### Appréciation des acteurs impliqués

Les enquêtes réalisées auprès des conseillers de France Travail révèlent qu'ils ont eu le sentiment d'une plus value importante auprès des élèves. Ils estiment que leurs interventions sont susceptibles d'améliorer leurs connaissances du marché travail, leur capacité d'utilisation des différents outils de recherche d'emploi, ou encore la posture professionnelle et la réussite à l'entretien d'embauche. Les professeurs ont estimé que ce dispositif était utile aux jeunes et que France Travail était un bon partenaire pour les aider (figure 3). Ils mentionnent également que l'accompagnement pourrait permettre aux élèves de trouver un emploi mieux adapté à leurs projets et compétences, ou de trouver un emploi, éventuellement en alternance, plus rapidement. Concernant les chefs d'établissements, plus de 95% d'entre eux ont estimé que le dispositif devrait être généralisé. Pour les élèves, enfin, les retours sont également encourageants : hormis les problèmes liés à l'absentéisme, ils se sont montrés enthousiastes vis-à-vis du contenu des ateliers qui leur ont été proposés et respectueux de la légitimité de l'intervenant extérieur. Les exercices liés aux outils digitaux de recherche d'emploi, ou encore les entretiens d'embauche blancs ont été particulièrement appréciés.

Figure 3 – Appréciation des acteurs (note sur 5)



**Notes :** extrait des résultats d'une enquête qualitative menée à l'issue de l'année scolaire 2021-2022 auprès des proviseurs des 171 établissements participants, ainsi que des professeurs et conseillers France Travail ayant co-animé les ateliers AvenirPro. Les répondants doivent apprécier une proposition à l'aide d'une note sur 5.

**Lecture :** En moyenne, les professeurs répondants donnent la note de 4,1 sur 5 à la proposition "France Travail est un bon partenaire pour l'aide à l'insertion professionnelle des élèves de lycée pro".

### Impact sur l'emploi

En janvier 2023, soit six mois après la fin de l'année scolaire 2021/2022, la probabilité d'emploi des élèves des lycées ayant bénéficié d'AvenirPro est de 23,2%. Celle des élèves des lycées témoins est de 16%. Cela représente donc un accroissement considérable de la probabilité d'emploi de 7 points de pourcentage, soit 45% (figure 4), à l'horizon de 6 mois. Cette différence n'est significative qu'à un niveau de confiance de 89,6% (la p-valeur est égale à 10,4%). La faible significativité statistique de cet effet n'est pas surprenante du fait des limites liées aux données et de la part limitée des élèves concernés par l'intervention dans chaque établissement.

L'analyse de l'impact d'AvenirPro sur différents types d'élèves permet de préciser la portée de ce résultat. En effet, il est vraisemblable qu'AvenirPro ait des effets différenciés selon le profil des élèves. Les très bons élèves se destinant à poursuivre des études sont sans doute peu concernés par ce dispositif. En revanche, les élèves qui hésitent à poursuivre leurs études ou qui ont décidé de débiter leur carrière professionnelle à l'issue de l'année scolaire sont plus directement concernés, et le cas échéant, potentiellement impactés.

Dans cette perspective, il est possible d'utiliser un modèle prédictif linéaire basé sur la corrélation entre les caractéristiques des élèves des lycées témoins (filière, profession des parents, âge et sexe) et leur probabilité d'emploi en janvier 2023. Ce modèle prédictif est utilisé sous l'hypothèse qu'à caractéristiques identiques les élèves des lycées traités auraient la même probabilité d'être en emploi en janvier 2023 que ceux des lycées témoins en l'absence d'AvenirPro<sup>2</sup>.

Une fois la prédiction réalisée, il est possible d'analyser l'impact du dispositif sur les différentes parties de la distribution de probabilité séparée en deux parties, en-dessous et au-dessus de la médiane, ou par quartile.

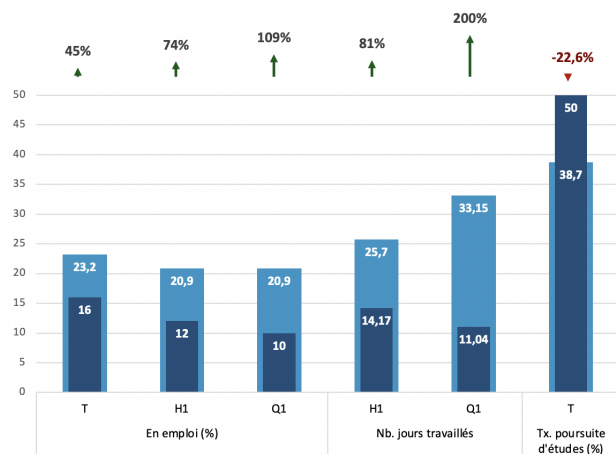
Cette analyse montre que l'impact d'AvenirPro est concentré sur les élèves dont la probabilité prédite d'être en emploi 6 mois après la fin des études est la plus faible. Lorsque la population est séparée en deux parties, on constate qu'AvenirPro accroît de 74% (p-valeur = 8,7%) le taux d'emploi à 6 mois des élèves situés en dessous de la médiane de la distribution de probabilité d'emploi à cet horizon. Pour le plus bas quartile, l'impact d'AvenirPro est encore plus fort, puisque le taux d'emploi des élèves qui en ont bénéficié est deux fois plus élevé que celui des élèves des lycées témoins : il passe de 10% à 20,9%.

L'examen du nombre de jours travaillés depuis juillet 2022 pour les jeunes en emploi en janvier 2023 confirme ce constat. Le nombre de jours travaillés des élèves dont la probabilité prédite d'emploi est inférieure à la médiane

2. Voir Cahuc et al., 2024a

croît de 81% (p-value=7,6%) et celui de ceux appartenant au plus bas quartile est de 33 jours, soit une augmentation de 200% (p-value=0,8%) comparé à celui des élèves du groupe témoin, égal à 11 jours. Ces résultats suggèrent que l'intervention des conseillers a non seulement accru l'insertion dans l'emploi à 6 mois mais a aussi amélioré la durée des épisodes d'emploi, en particulier pour les élèves qui accèdent le moins à l'emploi 6 mois après avoir passé leur CAP ou leur BacPro.

Figure 4 – Principaux résultats sur l'emploi et la poursuite d'études



**Notes :** Ce graphique présente les résultats pour l'ensemble des jeunes ainsi que ceux dont la significativité est au seuil d'au moins 10% pour les sous-groupes. Ils concernent les variables suivantes : le fait d'être en emploi en janvier 2023, le nombre de jours travaillés depuis juillet 2022 pour les jeunes en emploi en janvier 2023, et le taux d'inscription en études secondaires ou supérieures en septembre 2022. Ces résultats peuvent concerner tous les élèves traités (T) ou une sous-partie : la moitié (H1) ou le quart (Q1) dont la probabilité d'être en emploi en janvier 2023 est la plus basse selon le prédicteur utilisé (cf sous-section "Impact sur l'emploi"). L'estimateur est l'effet moyen du traitement (Average Treatment Effect) obtenu en instrumentant le fait qu'un élève a bénéficié de l'accompagnement par le fait que son lycée a été sélectionné pour participer à AvenirPro. L'estimation par variable instrumentale suppose que les lycées témoins auraient eu une même proportion d'élèves ayant bénéficié d'AvenirPro que ceux des lycées sélectionnés s'ils avaient pu en bénéficier.  
**Lecture :** Pour la moitié des jeunes dont la probabilité prédite d'être en emploi en janvier 2023 est la plus faible (colonne "en emploi(%)" - "H1"), le taux d'emploi en janvier 2023 passe de 12% pour les élèves du groupe témoin à 20,9% pour ceux du groupe traités, soit une augmentation de 74%.

### Impact sur la poursuite d'étude

Les interventions des conseillers de France travail sont susceptibles d'influencer les choix de poursuite d'étude des élèves. Il apparaît effectivement qu'AvenirPro conduit à une diminution de 11 points de pourcentage du taux de poursuite d'études de l'ensemble des élèves, avec un niveau de confiance de 90,7% (p-value = 9,3%). Cet effet correspond à une diminution d'environ 22% de la probabilité de poursuite des études, égale à 50% pour les élèves des lycées témoins.

La signification de cette diminution du taux de poursuite d'étude n'est pas évidente à analyser. Elle doit être mise en regard du fort taux d'abandon des études supérieures des élèves sortant de lycées professionnels. Ainsi, les établissements délivrant des BTS (principale voie de poursuite

d'études des élèves de BacPro avec 83% des élèves poursuivant leurs études et qui sont composés de 30% de sortants de BacPro) présentent, dans la base InserJeunes compilant les sortants 2021 et 2022, un taux d'interruption moyen de 34% dans cette filière (DEPP, 2024). Les taux d'abandon dans d'autres filières, notamment universitaires sont beaucoup plus élevés. En effet, sur l'ensemble des bacheliers professionnels qui s'inscrivent en première année de Licence universitaire, seuls 24% sont encore inscrits dans cette licence en troisième année, contre 68,9% de bacheliers généraux. 75,1% d'entre eux ne sont même plus du tout inscrits en université, contre 19,8% pour les généraux (MESR-DGESIP/DGRI-SIES, 2024). Les données Inserjeunes contiennent l'information sur l'inscription en étude supérieure, mais non sur la poursuite effective en étude. Par conséquent, il existe une proportion significative d'élèves catégorisés en poursuite d'étude par Inserjeunes qui ont en réalité abandonné leur cursus. Il est aussi possible que certains élèves ayant renoncé à une poursuite d'études aient trouvé un emploi par la suite mais ne soient pas catégorisés en emploi dans Inserjeunes, soit car cet emploi fait partie des secteurs encore invisibles, soit car ils n'ont eu aucune journée de contrat sur le mois de janvier 2023.

Si AvenirPro oriente vers le marché du travail des élèves qui auraient abandonné leurs études par la suite, la diminution du taux de poursuite d'étude peut être interprétée comme une plus value. En revanche, si AvenirPro conduit des élèves qui auraient poursuivi leurs études avec succès à s'orienter vers le marché du travail, la diminution du taux de poursuite d'étude correspond vraisemblablement à une moins value. L'accès à des données supplémentaires devrait permettre de préciser ce point.

En prenant en compte cette augmentation du taux d'emploi et la diminution du taux de poursuites d'études, il apparaît que le taux d'insertion en janvier 2023 des élèves traités qui ne se seraient pas inscrits dans l'enseignement secondaire ou supérieur en septembre 2022 selon nos estimations est supérieur de 6 points de pourcentage par rapport aux élèves témoins, ce qui correspond à un accroissement de leur taux d'insertion de 19%<sup>3</sup>.

L'analyse des effets de la phase 2 du dispositif (distinctement des effets de la seule phase 1) n'est pas possible dès cette année du fait d'un trop faible nombre d'élèves concernés. Ce manque de puissance statistique a pour conséquence que les résultats d'impact de la phase 2 ne sont pas statistiquement significatifs. L'ajout de données dans les prochaines années permettra d'amé-

3. Le taux d'insertion à 6 mois des élèves non inscrits dans l'enseignement supérieur en septembre est de 32% (Taux d'emploi à 6 mois / Taux de non-poursuite d'études = 16/(100-50) = 16/50 = 0,32). D'autre part, la probabilité d'emploi des élèves traités augmente de 7 points de pourcentage et leur probabilité de poursuivre des études diminue de 11 points de pourcentage. Le taux d'insertion des élèves traités est donc égal à 38% (23/(100-39) = 23/61 = 0,38.), soit 6 points de plus que pour les témoins.

## Encadré 2 : L'expérimentation Objectif Premier Emploi.

Le projet Objectif Premier Emploi (OPE), est un dispositif expérimental, subventionné par la région Ile-de-France, visant à mesurer l'impact d'une intervention ponctuelle de conseillers spécialisés du Groupe Adecco et de sa filiale Humando auprès des professeurs et élèves de dernières années de CAP et BacPro, ainsi que le suivi de ces élèves par l'entreprise après leur diplôme.

L'expérimentation s'est déroulée de mars à octobre 2022 en Ile-de-France. Le protocole du dispositif prévoyait, à la différence d'AvenirPro, trois modules de formation des enseignants par un spécialiste du marché du travail de Humando, en amont des interventions directes, en classe, des conseillers. Puis quatre ateliers collectifs, d'une heure et demie chacun, étaient dispensés aux élèves par les conseillers en présence du professeur référent qui les avait préparés avec les élèves. Ces ateliers portent, comme AvenirPro, sur l'accompagnement à la compréhension des attendus du marché du travail, l'entraînement aux entretiens d'embauche et la familiarisation avec les outils favorisant la recherche d'emploi en autonomie.

Au total, 1 793 élèves répartis dans 63 lycées ont bénéficié des ateliers collectifs. L'évaluation du dispositif révèle, comme pour AvenirPro, une amélioration du nombre de jours travaillés (ce nombre passe de 17,6 à 36,8 soit une augmentation d'environ 109% avec un niveau de confiance de 98,8%). Le taux d'emploi à 6 mois de la moitié des élèves dont la probabilité d'emploi est la plus faible est doublé : il passe de 11% à 23,7%. Le nombre de jours travaillés pour cette même moitié augmente de plus de 200%, passant de 12,7 à 39,4. En revanche, les résultats divergent quant à l'impact sur le taux de poursuite d'études, puisqu'à la différence d'AvenirPro, aucun impact négatif n'est visible avec OPE. Bien que les différences de contenu entre les deux dispositifs peuvent expliquer des impacts divergents, cette différence invite à prendre ce résultat négatif avec précaution tant que d'autres données plus robustes ne sont pas disponibles.

liorer cette puissance statistique. Les résultats présentés ici concernent donc l'impact de l'intégralité du dispositif (phase 1 + phase 2).

## Conclusion

L'expérimentation AvenirPro, tout comme l'expérimentation Objectif Premier Emploi (présentée en Encadré 2 et en détail dans Cahuc et al., 2024b), indique qu'un accompagnement des élèves de lycée professionnel par le service public de l'emploi, et plus généralement par des professionnels du recrutement, peut améliorer considérablement les transitions entre le lycée professionnel et l'emploi.

Les premiers éléments d'évaluation présentés dans cette note indiquent que l'intervention des conseillers de France Travail durant l'année scolaire 2021-2022 a eu un impact significatif sur l'accès à l'emploi des jeunes après leur CAP ou leur BacPro. L'accès futur aux données permettra de préciser les effets d'AvenirPro, dans la mesure où l'expérimentation a été poursuivie en 2022-2023 et 2023-2024 dans 340 lycées. L'accès à des informations supplémentaires devrait permettre d'identifier les caractéristiques des élèves pour lesquels AvenirPro diminue la probabilité de poursuite d'études après le CAP ou le BacPro. Il est en effet crucial de savoir si les élèves incités par AvenirPro à ne pas poursuivre leurs études les auraient réussies ou non. L'efficacité d'AvenirPro est en effet démultipliée si elle évite à des jeunes de poursuivre des études qu'ils ont une forte probabilité d'abandonner. En revanche, son efficacité est réduite dans le cas contraire.

En tout état de cause, l'information disponible à ce jour indique qu'AvenirPro est un dispositif potentiellement puis-

sant et peu onéreux pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes CAP et BacPro. Le coût par élève d'AvenirPro s'élève environ à 340 euros<sup>4</sup>. Au regard de son impact sur l'emploi, il est tout à fait possible qu'il conduise, une fois prises en compte les rentrées fiscales associées à l'amélioration de l'emploi, à un bénéfice net pour les dépenses publiques. Ce constat est encore plus vraisemblable pour Objectif Premier Emploi, dont le coût est nettement inférieur et l'impact sur l'emploi comparable. Ce coût plus faible provient d'un petit nombre d'heures d'intervention des conseillers dans les classes, avec en contrepartie des heures consacrées à la formation des enseignants pour informer les élèves et les préparer aux interventions des conseillers. Il pourrait être utile d'évaluer différentes modalités d'organisation de l'accompagnement des élèves pour optimiser son efficacité.

4. Ce montant est majoré par des coûts liés au processus expérimental, voués à diminuer si le dispositif se généralise.

## Auteurs

**Pierre Cahuc** est Professeur d'économie à Sciences Po.  
**Jérémy Havelin** est chercheur au ZEW – Leibniz Centre for European Economic Research.  
**Arnaud Largy** est coordinateur du projet AvenirPro, à Sciences Po.  
**Arne Uhendorff** est Directeur de recherche au CNRS-CREST et professeur d'économie à l'École Polytechnique.

## References bibliographiques

- Cahuc, Pierre et Jérémy Havelin (2023). *Quelles politiques pour l'emploi des jeunes ? Sécuriser l'emploi*. Paris : Presses de Sciences Po.
- (2024). « The effect of workplace vs school-based vocational education on youth unemployment : Evidence from France ». *European Economic Review* 162, p. 104637.
- Cahuc, Pierre, Jérémy Havelin, Arnaud Largy et Arne Uhendorff (2024a). *Rapport intermédiaire AvenirPro*. Rapp. tech. Disponible à : [www.avenirpro-ope.com/publications](http://www.avenirpro-ope.com/publications). AvenirPro.
- (2024b). *Rapport intermédiaire Objectif Premier Emploi*. Rapp. tech. Disponible à : [www.avenirpro-ope.com/publications](http://www.avenirpro-ope.com/publications). AvenirPro.
- DEPP DARES, InserJeunes (2024). *Base InserJeunes : Lycéens professionnels sortis en 2022 et 2021 - Indicateurs détaillés par formation, cumul 2020-2021 et 2021-2022*. <https://www.education.gouv.fr/media/159513/download>. [Database].
- Kuczera, Malgorzata (2017). *Incentives for apprenticeship*. Rapp. tech. 152. Paris : OECD Publishing.
- MESR-DGESIP/DGRI-SIES (2024). « Les parcours et la réussite en Licence, Licence professionnelle et Master à l'université ». In : *L'État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France*. Chap. 21.
- Noelke, Clemens et Daniel Horn (2014). « Social transformation and the transition from vocational education to work in Hungary : A differences-in-differences approach ». *European Sociological Review* 30.4, p. 431-443.
- OCDE (2017). *Investing in Youth : Japan*. Paris : OECE.
- Ryan, Paul (2001). « The School-to-Work Transition : A Cross-National Perspective ». *Journal of Economic Literature* 39.1, p. 34-92.
- Saniter, Nils, Daniel D. Schnitzlein et Thomas Siedler (2019). « Occupational knowledge and educational mobility : Evidence from the introduction of job informa-

tion centers ». *Economics of Education Review* 69, p. 108-124.

## Etudes de référence

Cahuc, Pierre, Havelin, Jérémy, Largy, Arnaud, Uhendorff, Arne. (2024a) *Rapport intermédiaire AvenirPro*, disponible à : [www.avenirpro-ope.com/publications](http://www.avenirpro-ope.com/publications).

Cahuc, Pierre, Havelin, Jérémy, Largy, Arnaud, Uhendorff, Arne. (2024b) *Rapport intermédiaire Objectif Premier Emploi*, disponible à : [www.avenirpro-ope.com/publications](http://www.avenirpro-ope.com/publications).